

Métiers traditionnels du bâtiment Une reconnaissance à construire

Serge Demers

Numéro 127, hiver 2010–2011

Patrimoine immatériel : la vie qui bat

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/62624ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Demers, S. (2010). Métiers traditionnels du bâtiment : une reconnaissance à construire. *Continuité*, (127), 32–35.

Une reconnaissance à construire



Les artisans des métiers traditionnels du bâtiment luttent fort pour ne pas disparaître. Mais les coups de main tardent à venir. Or, de leur survie dépend aussi celle de notre patrimoine bâti. Car s'ils ne sont plus là pour le restaurer, pour l'entretenir, qui le fera ?

par Serge Demers

Depuis quelques années, l'action, la réflexion et les prises de position conjuguées de représentants de municipalités et d'organismes privés ont fait ressortir la nécessité de préserver les savoir-faire des artisans des métiers traditionnels du bâtiment, indissociables de la protection de notre patrimoine matériel. Ces artisans détiennent trois types de compétences nécessaires à la conservation des bâtiments anciens : le tour de main, la connaissance des matériaux et des

Peintres travaillant à la réfection de l'église Saint-Pascal-de-Kamouraska, en 1950, Fonds Jean-Paul Martineau, jm00406a

Photo : Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup

M. Tremblay, forgeron de Baie-Saint-Paul

Photo : François Rivard

techniques anciennes, et la connaissance de l'histoire de l'architecture et de nos coutumes. Trois éléments qui se retrouvent dans chacun des métiers, et qui sont à la base de la restauration ou de la reproduction des éléments matériels inhérents à notre patrimoine. Il va sans dire que les métiers traditionnels du bâtiment, précieux patrimoine vivant, doivent survivre, être transmis. Sauf qu'ils n'ont pas la vie facile, depuis une centaine d'années...

INDUSTRIALISATION CONTRE TRADITION

À la fin du XIX^e siècle, la révolution industrielle a radicalement modifié les modes de fabrication et de transformation de la matière. Avec l'industrialisation a débuté la standardisation de la fabrication, qu'il s'agisse de matériaux de construction ou d'objets d'utilité courante.

D'abord lents, ces changements iront en s'accéléralant et affecteront les métiers traditionnels du bâtiment. Au Québec, dès les débuts de la colonie, la construction d'une maison, d'une grange, d'un édifice public ou d'une église impliquait le savoir-faire d'un grand nombre de métiers traditionnels du bâtiment : tailleurs de pierre, ferronniers d'art, charpentiers, couvreurs, etc.

Graduellement, la construction s'est transformée en industrie, au même rythme que se sont développées l'industrie de l'automobile et la production de masse de meubles et d'électroménagers. Au début du XX^e siècle, les métiers traditionnels du bâtiment se maintiennent relativement au Québec, surtout à l'extérieur des grands centres. Mais après la Deuxième Guerre mondiale, l'industrialisation de la construction s'accélère de façon foudroyante. Le déclin des métiers traditionnels du bâtiment est enclenché.

Comme c'est souvent le cas pendant les périodes de changements profonds, les savoir-faire traditionnels sont alors dévalorisés au profit d'une approche dite moderne. La notion même d'artisan au sens large est dévalorisée ; on préfère une approche industrielle. L'industrie de la construction d'après-guerre se structure autour de l'efficacité ; les ouvriers doivent assembler rapidement les matériaux standardisés fabriqués en usine. L'apparition du *gyproc*, qui permet de construire un mur ou un plafond en un rien de temps, est un exemple de



cette rationalisation industrielle qui allait métamorphoser l'organisation du travail et créer de nouveaux impératifs de formation de la main-d'œuvre.

Dans ce contexte, les métiers traditionnels du bâtiment apparaissent désuets. Leur pertinence est remise en question. On assiste à une lente descente aux enfers pour les porteurs de savoirs qui ont édifié le patrimoine bâti québécois dont nous sommes si fiers aujourd'hui. Ils doivent s'organiser en marge de cette nouvelle industrie et sont de plus en plus forcés d'exercer leur métier dans une semi-clandestinité, car les nouvelles règles de l'industrie (statut de salarié, cartes de compétence, règles syndicales et autres...) les excluent des chantiers.

« En 2000, selon un recoupement d'informations provenant du Conseil des métiers traditionnels du bâtiment et de l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec, le MCCCCF a estimé à environ 490 le nombre d'artisans et artisans des métiers traditionnels du patrimoine bâti », lit-on dans l'étude *Les métiers d'art liés au bâtiment* d'André Adan (2010). De plus, l'âge élevé des artisans menace la survie de plusieurs métiers traditionnels. Un virage doit être amorcé pour mettre fin à l'hécatombe.

S'ORGANISER POUR SURVIVRE

Au cours des 30 dernières années, la volonté de survie de ces artisans a généré quelques tentatives de regroupements des métiers traditionnels. Tour à tour, elles ont échoué faute de soutien des pouvoirs



Des maçons montent un mur de pierre.

Photo : France Lafleur

publics et d'une vision claire justifiant la nécessité de protéger ce patrimoine vivant. À titre d'exemple, au début des années 1980, plusieurs artisans des métiers traditionnels du bâtiment se sont réunis au sein de la Corporation des artisans du Québec, ancêtre du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ). Ce regroupement s'est rapidement effrité, la Corporation n'offrant pas les services adéquats et n'étant pas structurée pour desservir ces artisans de façon appropriée. À la suite de cet échec, des artisans du bâtiment ont créé le Conseil des métiers traditionnels du bâtiment du Québec (CMTBQ) en 1993. Cette tentative d'organisation a duré sept ans et s'est soldée par un constat d'échec. La diminution draconienne du nombre d'artisans des



Le savoir-faire des tailleurs de pierre est sollicité depuis les débuts de la colonie.

Photo : Lester Toupin

métiers traditionnels du bâtiment et l'absence de soutien extérieur ont fini par épuiser les quelques militants. Ce conseil a compté quelque 200 membres, ce qui témoigne de l'affaiblissement continu du secteur. Lors de l'assemblée extraordinaire de dissolution du CMTBQ en 2000, les membres participants ont exprimé leur volonté de se regrouper au sein du CMAQ. En 2005, l'organisme a acquiescé à leur demande. Mais il reste des obstacles à franchir.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Après une période de profonds bouleversements, la société plonge parfois dans une réflexion qui l'amène à mesurer les effets positifs et négatifs des changements. Le phénomène se produit actuellement au Québec : on réfléchit aux conséquences de l'abandon collectif dont ont été victimes les artisans du bâtiment dans la période de l'après-guerre. Les réflexions concernant la protection et la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel rendent leur volonté de regroupement tout à fait pertinente et légitime.

Quelques constats soutiennent leur démarche : l'urgence de recenser, à travers les régions du Québec, les artisans des métiers traditionnels du bâtiment encore actifs; la nécessité de les regrouper au sein d'une corporation qui leur donne une voix; l'importance pour les artisans d'élaborer des normes et des standards de compétences professionnelles, par famille de métiers et avec l'apport des pairs qui transmettent leur savoir; l'importance d'évaluer les besoins en formation et de déterminer les moyens de transmission de ces savoirs afin d'assurer la pérennité des métiers; l'assurance que les artisans du bâtiment soient partie prenante dans l'élaboration de politiques visant la conservation et la protection de notre patrimoine matériel; et l'assurance que soit mis en place un cadre légal qui permettra à ces artisans d'exercer librement et sans contrainte leur métier.

Au cours des 10 dernières années, quelques gestes ont visé à faciliter la résurgence de ces métiers traditionnels. En 2001, à la suite de représentations du CMAQ, une modification aux dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la

Bourse France-Gagnon-Pratte 2011

Appel de candidatures

une
bourse
de
5000 \$

La Fondation québécoise du patrimoine (FQP) décerne annuellement une bourse de 5000 \$ afin de soutenir la réalisation d'un projet de recherche d'un(e) étudiant(e) de 2^e ou de 3^e cycle universitaire inscrit(e) dans une université québécoise. La Fondation entend ainsi contribuer au développement de la connaissance sur le patrimoine bâti et sur l'évolution des pratiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti au Québec.

La mission de la FQP est de soutenir des actions concrètes de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec. En mettant ses ressources humaines et financières au service de la collectivité, la Fondation québécoise du patrimoine joue un rôle de catalyseur dans l'action patrimoniale d'aujourd'hui.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 14 février 2011 et le ou la récipiendaire de la bourse sera connu(e) au plus tard le 30 avril 2011.

Tous les détails pour poser sa candidature sont disponibles sur le site Internet de la Fondation québécoise du patrimoine : www.cmsq.qc.ca/fondat.htm

FONDATION QUÉBÉCOISE
du patrimoine

construction a été adoptée, créant une exception qui permet aux artisans membres du CMAQ d'œuvrer sur les chantiers de construction.

En 2008, le CMAQ a déposé un mémoire au moment de la révision de la Loi sur les biens culturels. Il demandait au législateur de reconnaître les artisans des métiers traditionnels du bâtiment comme faisant partie de notre patrimoine immatériel, afin de protéger ces métiers. Cette demande sera d'ailleurs réitérée en janvier devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi sur le patrimoine culturel.

En janvier 2010, le comité L'Allier (qui a mené une démarche de réflexion avec les associations concernées par l'application des lois sur le statut de l'artiste) a recommandé à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de modifier la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs. Sa suggestion : élargir la définition du domaine des métiers d'art en ajoutant « la reproduction ou la restauration dans leurs factures originales

d'œuvres architecturales du patrimoine bâti ». Cet ajout concrétiserait la capacité du CMAQ à représenter les métiers traditionnels du bâtiment.

En 2010, le Conseil québécois des ressources humaines en culture, en collaboration avec le CMAQ, a soutenu l'étude de référence *Les métiers d'art liés au bâtiment*. Enfin, des pourparlers sont en cours avec le MCCCCF pour que des ressources additionnelles soient allouées au CMAQ afin d'accélérer le processus d'organisation des artisans du bâtiment.

Un retour du balancier s'opère. Forts du soutien des artisans des métiers traditionnels du bâtiment et de tous ceux que la protection de notre patrimoine préoccupe, nous entendons saisir l'occasion pour assurer la survie de ces métiers... et, par le fait même, celle de notre patrimoine bâti.

■ *Serge Demers est le directeur général du Conseil des métiers d'art du Québec.*



Des ferblantiers dans leur atelier de Limoilou, à Québec

Photo : Roger Côté

MAISON SAINT-GABRIEL
Musée et site historique

Faites un détour par le **17^e** siècle

www.maisonsaint-gabriel.qc.ca
Visites guidées du mardi au dimanche – Fermé le lundi.

RENSEIGNEMENTS : 514 935-8136
2146, place Dublin, Pointe-Saint-Charles, Montréal (Québec) H3K 2A2

Pour une
**quincaillerie
décorative...**

HORS SÉRIE
QUINCAILLERIE

355, Marais, local 115, Québec
418.681.7477 • 1 877 705.3212
Télec. : 418.681.1626
Fermé le dimanche

*Quincaillerie pour
bâtiments anciens*